

ENTRETIEN ET MAINTENANCE des portes et portails automatiques – relance lot 1

Questions / Réponses Série n°1

Question 1:

Il me semble que le BPU inclut la maintenance préventive mais aussi curative et dépannage, est-ce le cas ?

Réponse 1:

Les maintenances préventives sont à chiffrer au BPU, dans le 1^{er} tableau en prix annuel mensualisé (prix unitaire).

Pour ce qui relève de la maintenance corrective, il conviendra également de compléter le BPU sur la 2^{ème} partie « main d'œuvre » et la 3^{ème} partie « coefficient sur pièces ».

Je vous invite à relire les articles 3.1 et 3.2 du CCAP pour plus de détails.

INFORMATIONS

La date limite de réception des offres est le 22 avril 2025 à 16h00

Rappel :

Conformément à l'article 8.1 du Règlement de consultation : « Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir une demande écrite au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres »